

Guide d'information aux candidats pour les admissions post-bac

Bienvenue sur le site national de coordination des admissions Post-Bac.

Admissions Post-Bac

- > Pour qui ?
- > C'est quoi ?
- > Quand ?
- > Comment ?

- > Le guide du candidat
- > Liens utiles
- > Recherche de formations
- > Aides financières

- > nous contacter

MON DOSSIER

Ministère de l'éducation nationale
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mentions légales



Présentation

« www.admission-postbac.fr » vous permettra de **vous informer** sur les différentes formations gérées sur ce portail et de **déposer votre vœu** aux formations post bac suivantes :

- ➔ Les **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles) – *partout en France*
- ➔ Les **CPES** (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures) – *partout en France*
- ➔ Les **formations d'Ingénieurs** *présentes sur le portail*
- ➔ Les **Licences** (1^{ère} année en université) – *présentes sur le portail*
- ➔ Les 1^{ère} année de **médecine** ou de **pharmacie** – *présentes sur le portail*
- ➔ Les **DEUST** – *présents sur le portail*
- ➔ Les **DUT** – *présents sur le portail*
- ➔ Les **BTS** ou **DTS** – *présents sur le portail*
- ➔ Les **BTSA** – *présents sur le portail*
- ➔ Les **DMA** (Diplôme des Métiers d'Art) – *présents sur le portail*
- ➔ Les **DCG** (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) – *présents sur le portail*
- ➔ Les **MAN** (Mise A Niveau Hôtellerie) – *présentes sur le portail*
- ➔ Les **MAN AA** (Mise A Niveau Arts Appliqués) – *partout en France*

Vous êtes concerné si :

- ➔ Vous êtes scolarisé en Terminale (générale, technologique ou professionnelle en France, dans un lycée français à l'étranger ou dans un lycée à l'étranger ^(*),
- ➔ Vous êtes déjà titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ^(*).

^(*) Attention : s'informer sur les conditions d'accès à certaines formations.

Le 6 décembre 2007 : Ouverture du portail et de son espace information

Il vous est fortement conseillé de consulter le site pour vous familiariser avec le contenu et l'ensemble de la procédure. Vous pourrez vous informer sur les formations (contenu, lieux...) en utilisant le moteur de recherche (dès lors qu'une formation ne sera pas gérée sur ce site, il vous sera proposé un lien vers le site web de l'Académie concernée).

**Vous souhaitez poursuivre vos études en 1^{ère} année
d'études supérieures ...**



Suivez le guide

Année 2008

Sommaire

I « ADMISSION POST-BAC » 4

1^{ère} ETAPE : INSCRIPTION SUR INTERNET 4

- Avant de commencer votre inscription 4
- Saisie des renseignements vous concernant 5
- Saisie des vœux 6
- Classement des vœux : liste de vœux 7

2^{ème} ETAPE : CONSTITUTION DES DOSSIERS DE VŒU 8

- Impression des fiches de **vœu** 8
- Constitution des dossiers 8
- Envoi des dossiers 9
- Vérification de la bonne réception de vos dossiers 9

3^{ème} ETAPE : CONSULTER LES RESULTATS ET REPONDRE 10

4^{ème} ETAPE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 12

II CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT 13

III ANNEXES SPECIFIQUES PAR TYPE DE FORMATION 14

- Fiche n°1 : Vœux universitaires 14
- Fiche n°2 : Vœux DUT, BTS, DTS, BTSA, DEUST, DCG, DMA, MAN
Hôtellerie 15
- Fiche n°3 : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) 16
- Fiche n°4 : Formations d'ingénieurs 17

Post-bac 2008 - 3

Post-bac 2008 - 4

I - « ADMISSION POST-BAC »

Elle comprend quatre grandes étapes :

- **L'inscription sur Internet :**
 - ➔ « **ESPACE INSCRIPTION** » : saisie identité, coordonnées et scolarité actuelle
 - ➔ « **ESPACE VŒUX** » : saisie et classement des vœux
- **La constitution et l'envoi des dossiers « papier »**
- **Les phases d'admission**
- **L'inscription administrative dans l'établissement**

1^{ère} ETAPE : INSCRIPTION SUR INTERNET

Du 20 janvier au 25 mars

Avant de vous inscrire, vous devrez prendre connaissance des règles de la procédure et vous engager à les respecter, en signant électroniquement sur le site la « CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT » dont vous trouverez une copie dans ce guide.

Votre inscription sur Internet est obligatoire pour être candidat mais elle ne suffit pas : Vous devrez également constituer un "dossier papier" pour chacun de vos vœux, à l'exception des demandes pour les L1 (1^{ère} année de licence) de l'université.

① Avant de commencer votre inscription

- **vous devez :**
 - **avoir une adresse électronique valide**, à laquelle il sera possible de vous contacter jusqu'en septembre.
 - **vous munir de votre numéro INE** = numéro BEA, constitué de 10 chiffres et d'une lettre et qui figure, si vous êtes scolarisé(e) en France ou dans un établissement français à l'étranger, sur le relevé des notes des épreuves anticipées de français du baccalauréat. Si vous ne le connaissez pas, renseignez-vous auprès de l'administration de votre lycée.
 - **vous munir de votre relevé de notes aux épreuves anticipées de français du baccalauréat.**
Si vous n'avez pas passé ces épreuves (par exemple, élèves de Terminale professionnelle), vous saisissez : NN dans la rubrique correspondante.
 - **vous munir, si vous êtes boursier, de l'attestation d'attribution définitive de bourses.**
 - **vous munir, si vous êtes candidat à l'internat dans une CPGE, de l'avis d'imposition 2007** (revenus perçus par le foyer fiscal en 2006)

② Saisie des renseignements vous concernant : identité, coordonnées et scolarité

- saisissez votre n° INE (ou n° BEA) et votre date de naissance

Vous êtes reconnu - les informations vous concernant sont déjà pré-remplies :

- vérifiez attentivement ces données, **corrigez-les** quand elles sont erronées et **complétez** certaines rubriques (téléphone et adresse électronique en particulier)

Vous n'êtes pas reconnu ou ne possédez pas de n°INE :

- saisissez l'ensemble des informations concernant votre état civil, vos coordonnées (dont l'adresse électronique) et votre scolarité actuelle (établissement fréquenté, scolarité suivie, langues, options...).



- **Les options à renseigner concernent les options facultatives.** Si vous n'en avez pas, passez la rubrique sans rien saisir.
- **Année d'entrée en seconde :** pour les élèves issus de 1ère d'adaptation, faire figurer l'année d'entrée en 1ère, puis dans la rubrique « scolarité », fenêtre « descriptif complémentaire » : 1ère d'adaptation après le BEP (en indiquant la spécialité du BEP). Pour les élèves de Terminale professionnelle, indiquer l'année d'entrée en 1ère professionnelle.

- Lors de votre 1^{ère} connexion sur le site, après avoir fourni les renseignements demandés, il vous sera attribué :

- un n° d'inscription : ce numéro figurera sur chacune de vos fiches de vœu,
- un code confidentiel.

Ces deux identifiants vous seront demandés à chaque fois que vous souhaitez vous connecter à votre dossier électronique.

- **Notez et conservez** ces deux identifiants **jusqu'à la fin de la procédure.**

!!! - **Ils sont confidentiels : ne les communiquez à personne.**

IMPORTANT - Si vous perdez l'un de ces 2 identifiants, cliquez sur l'icône « Codes perdus » de l'écran d'accueil et suivez les instructions, afin qu'ils vous soient à nouveau envoyés à votre adresse électronique.

- **Vous devez valider votre adresse électronique** : après avoir obtenu et noté votre n° d'inscription et votre code confidentiel, saisissez votre adresse de messagerie électronique (modifiable à tout moment, jusqu'à la fin de la procédure).

Un e-mail vous sera alors automatiquement envoyé à cette adresse. Il contient votre code d'activation que vous devrez saisir sur votre dossier électronique. Vous pourrez alors poursuivre votre inscription.

Le message électronique vous est adressé automatiquement.



Si vous ne le recevez pas, vérifiez que l'adresse saisie est correcte. Si c'est le cas, il s'agit alors d'un problème lié aux protections spécifiques de votre prestataire.

Vérifiez dans votre messagerie les « courriers indésirables » ou « Spam ».

- **Durant toute la procédure**, n'oubliez pas **d'actualiser** les renseignements figurant sur votre dossier électronique, en cas de changement d'adresse, de téléphone ou d'e-mail.

③ Saisie des vœux

- **Le nombre maximum de vœux est 36 dont 12 maximum par type de formation.**

Restrictions :

- CPGE : 6 au plus dans la même voie
- MAN AA : 3 vœux maximum



Vous et vous seul, devez établir vos vœux sans céder à une quelconque pression extérieure et sans vous autocensurer.

- **Pour sélectionner vos vœux :**

- cliquez sur « s'inscrire à une formation » : plusieurs critères vous sont proposés (critères géographiques, type de formations, par spécialité...),
- cliquez sur « rechercher »,
- une liste des formations répondant à vos critères s'affiche : **avant de sélectionner** une ligne, **vérifiez le contenu exact de la formation** à l'aide du bouton « détails »,
- cliquez sur « sélectionner » pour enregistrer la formation en tant que vœu.

Pour certaines formations, il existe des restrictions aux vœux ⚠

(voir annexes : fiches spécifiques à chaque formation)

④ Classement des vœux : Liste ordonnée de vœux

● Vous devez **impérativement, avant le 25 mars minuit, établir un premier classement** l'ensemble de vos vœux, toutes formations confondues, par ordre préférentiel pour constituer votre liste ordonnée de vœux.

Attention Si un vœu ne figure pas dans votre liste ordonnée de vœux, il ne vous sera jamais proposé. Même pour un seul vœu, vous devez établir une liste « ordonnée » de vœux.

Classez l'ensemble de vos vœux dans l'ordre de vos préférences, c'est-à-dire uniquement en fonction de vos souhaits et de votre projet professionnel, sans autocensure, ni calcul quant à vos chances d'être retenu.

Sachez que le fait de classer un vœu en 5^{ème} ou 6^{ème} position par exemple ne vous pénalise pas, puisque aucun établissement pour lequel vous postulez n'aura connaissance de l'ordre de vos vœux.

!!! - Pour les CPGE, un même vœu peut se dédoubler en 2 vœux si le candidat a **IMPORTANT** demandé l'internat : donc 12 vœux avec internat peuvent entraîner jusqu'à 24 vœux.

- Vous **pourrez modifier l'ordre** de classement de votre liste de vœux jusqu'au 31 mai minuit, dernier délai. **Après le 31 mai**, la liste sera **définitive** et l'ordre ne pourra plus être modifié.
- En revanche, à partir du 3 juin et jusqu'à la fin de la procédure (excepté 24 h avant chaque phase de proposition), vous pourrez renoncer vous-même à un ou plusieurs vœux de votre liste. Vous n'aurez pas le droit de le remplacer par un autre.
- Après avoir fait votre liste de vœux, vous devez valider une par une, chacune des vœux que vous avez formulé **avant le 25 mars 2008 minuit**.

Attention Dès que vous aurez validé un vœu, vous ne pourrez plus le supprimer : celui-ci devient définitif et comptera dans le total des vœux auxquels vous avez droit.

Donc, avant de valider un vœu, vérifiez bien que vous ne vous soyez pas trompé dans votre saisie – ne validez un vœu que si vous êtes sûr(e) de vouloir faire acte de vœu.

2^{ème} ETAPE : CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS « papier »

Du 20 janvier au 4 avril

Vous devez **constituer un dossier** pour chacun des vœux (sauf pour les licences et les établissements qui ne demandent pas de dossier papier).

Chaque dossier doit contenir l'ensemble des documents exigés selon la formation sollicitée. Il comportera obligatoirement **la fiche de vœu** personnalisée correspondante, ainsi que **la fiche pédagogique** qui sera, selon votre situation actuelle, soit délivrée par votre établissement soit imprimée par vos soins.

① Impression des fiches de vœu

- Vous devez **imprimer avant le 25 mars minuit** une fiche de vœu par formation demandée à partir de votre dossier électronique (espace vœu ; rubrique « validation et impression des vœux ») :
- **Vous**, ou votre représentant légal si vous êtes mineur, **devez signer chaque fiche de vœu**.

Pour les demandes d'inscription en Licence, vous n'avez pas de dossier « papier » à constituer avant les résultats du baccalauréat. En revanche, vous **devez imprimer la fiche de vœu correspondante** car elle constituera une des pièces à fournir lors de votre inscription administrative.

!!! - Pour les CPGE, si vous avez demandé l'internat une seule fiche de vœu devra **IMPORTANT** être imprimée, sur laquelle sera mentionné « internat demandé : OUI ». Une « Fiche de demande d'internat sera également à imprimer.

② Constitution des dossiers

- **La liste des pièces à fournir pour chaque dossier figure sur la fiche de vœu correspondante.**

Attention Tous les documents doivent être en langue française. Si les documents originaux ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction authentifiée.

!!! **IMPORTANT** - Pour les CPGE, si vous avez demandé l'internat, vous devez constituer un dossier de demande d'internat, la liste des pièces demandées figurera sur la « Fiche de demande d'internat ». Un seul dossier de demande d'internat est à envoyer par établissement, même si vous postulez à plusieurs voies.

③ Envoi des dossiers

Les dossiers **doivent être envoyés au plus tard le 4 avril.**

Pour les Prépas Intégrées et Ecoles en 5 ans : se conformer à la date limite d'envoi figurant sur les fiches de vœu

● **Pour les CPGE** : les dossiers des élèves de Terminale sont obligatoirement envoyés par les établissements d'origine. Ceci est vrai également dans certaines Académies **pour les STS.**

● **Autres formations** : Les candidats envoient eux-mêmes leur(s) dossier(s) à chaque établissement sollicité (l'adresse figure sur la fiche de vœu correspondante).

④ Vérification de la réception des dossiers

● **Jusqu'au 12 mai 2008** :

➔ **Connectez-vous à votre dossier électronique** afin de savoir si vos dossiers sont bien parvenus à l'établissement (Espace Vœux ; rubrique « suivi des dossiers »).

Les établissements n'envoient pas d'accusé de réception.

Attention Si l'un de vos dossiers n'est pas parvenu à l'établissement destinataire, vous verrez à l'écran la mention « dossier non parvenu ». **Mettez-vous alors directement en contact avec cet établissement.**

● **Vérifiez également régulièrement votre messagerie électronique** : Pour chaque dossier incomplet, vous pouvez recevoir, de la part de la formation concernée, un courrier électronique dans lequel on vous précisera les pièces manquantes. Si tel est le cas, envoyez rapidement les documents demandés.



Si vous changez d'adresse électronique pendant la procédure, n'oubliez pas de la mettre à jour sur le site (Espace Inscription, rubrique « Adresse e-mail »).

Post-bac 2008 – 6

3^{ème} ETAPE : PHASES DE PROPOSITIONS D'ADMISSIONS ET REPONSES

● **Pour consulter les résultats**, vous devez vous **connecter à votre dossier électronique**

● **Les phases d'admission sur le site sont** :

- **1^{ère} phase** : du mardi 3 juin 14 heures au vendredi 6 juin 14 heures
- **2^{ème} phase** : du mardi 10 juin 14 heures au vendredi 13 juin 14 heures
- **3^{ème} phase** : du mardi 17 juin 14 heures au vendredi 20 juin 14 heures

Pour les écoles en 5 ans, phases d'admission supplémentaires tous les mardis à 14 heures, du 24 juin au 29 juillet.

Vous ne pourrez avoir, au mieux, qu'une seule proposition d'admission par phase : la meilleure possible en tenant compte :

- du classement de vos vœux,
- du classement des candidats, réalisé par les établissements pour les formations sélectives
- et, à partir de la 2^{ème} phase, en tenant compte également des réponses et démissions d'autres candidats.

!!!
IMPORTANT
!!!

Vous disposez d'un **déla** de **72 heures pour répondre** à une éventuelle proposition.

Si vous ne répondez pas, à chaque phase, avant le vendredi 14 h, vous serez définitivement éliminé(e).

● **Pour répondre, si vous avez obtenu une proposition, vous devez choisir l'une de ces 4 réponses** :

« **OUI DEFINITIF** » : signifie que vous acceptez définitivement la formation qui vous est proposée.

Conséquences : - aucune autre formation ne vous sera proposée. Vous n'avez pas à répondre aux phases suivantes.

- si vous renoncez plus tard à cette formation, vous devrez alors vous connecter pour faire part de votre démission.



Post-bac 2008

Personne ne peut et ne doit vous obliger à répondre "oui définitif" à une proposition d'admission, si vous avez l'intention de rester en "oui mais".

« **OUI, mais** » : signifie que vous acceptez la proposition qui vous est faite pour l'instant mais vous espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux.

10

Conséquences : - si une formation mieux placée dans votre liste de vœux vous est proposée ultérieurement, vous perdrez automatiquement vos droits sur la 1^{ère} proposition et sur les formations placées après dans votre liste de vœux.

Attention Si vous répondez « oui mais » **vous devez, la semaine suivante**, et même dans le cas où l'on ne vous aurait pas fait de meilleure proposition, **vous reconnecter quand même et répondre à nouveau à cette proposition, sous peine d'être éliminé(e).**

Exemple 1 : On vous propose le mardi 3 juin (1^{ère} phase), votre vœu n°3 - vous répondez "oui mais" car vous espérez avoir votre vœu 1 ou 2 lors de la prochaine phase d'admission. Le mardi 10 juin (2^{ème} phase), si on vous propose alors votre vœu 2, vous ne pourrez plus revenir en arrière et redemander votre vœu 3.



Exemple 2 : On vous propose le mardi 3 juin, votre vœu n°3 : vous répondez "oui mais" à votre vœu n°3. Cependant, après réflexion, vous préférez votre vœu 3 à votre vœu 2 : vous pouvez renoncer à ce vœu n°2 jusqu'au lundi 12h précédant la proposition suivante.

Au tour suivant, on vous proposera alors soit, à nouveau, votre vœu 3, soit, dans le meilleur des cas, votre vœu 1 - le vœu 2 ne vous sera plus proposé.

« NON, mais » : signifie que vous refusez la proposition qui vous est faite, mais vous maintenez votre vœu pour des vœux mieux placés dans votre liste de vœux.

Conséquences : - vous n'êtes pas sûr(e) d'avoir d'autres propositions et vous ne pourrez plus être admis(e) dans la formation que vous refusez, ni dans celles placées au-dessous dans votre liste de vœux.

« DEMISSION GENERALE » : signifie que vous n'êtes plus candidat(e) à aucune formation gérée sur ce site.

!!! IMPORTANT - Tant que vous n'avez pas répondu « OUI DEFINITIF » à une proposition, vous devez impérativement vous connecter à votre dossier électronique à chaque phase d'admission.

!!! - Sans réponse de votre part dans les délais impartis, vous serez automatiquement démissionné.

4^{ème} ETAPE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

● Vous avez répondu « **Oui définitif** » à une proposition sur le site.

● **Vous devez alors effectuer votre inscription administrative auprès de l'établissement que vous allez intégrer.**

Ces formalités sont propres à chaque établissement. Vous devez donc contacter l'établissement d'accueil ou suivre les instructions laissées à votre attention par l'établissement sur le site.

● **Pour la plupart des formations POST-BAC, l'obtention du baccalauréat est indispensable pour vous inscrire.**

Si les instructions laissées par l'établissement vous donnent une date limite en ce qui concerne certaines démarches liées à l'inscription administrative, vous êtes tenu de les effectuer dans les délais annoncés sous peine de perdre le bénéfice de votre affectation.

Vous prendrez contact avec l'établissement pour leur faire part de votre renonciation le cas échéant.

Attention Si vous avez répondu « **Oui, mais** » à une proposition sur le site **et même si** vous attendez une éventuelle proposition pour un vœu mieux placé dans votre liste de vœux ou des résultats pour une formation non-gérée par la procédure d'admission Post-Bac, **vous devez impérativement consulter les instructions données par l'établissement qui vous est actuellement proposé.**

Post-bac 2008 -



Post-bac 2008



Je m'engage à :

- lire l'ensemble des informations concernant la procédure.
- respecter le calendrier fixé pour la session 2008 (inscription, réponses aux propositions).
- effectuer mon inscription sur le site, et en particulier :
 - saisir l'ensemble des formations, gérées sur ce site, et auxquelles je suis candidat(e).
 - établir ma liste ordonnée de vœux c'est à dire classer mes vœux par ordre de préférence.
 - imprimer en temps utile mes fiches de vœu (une fiche par vœu).
 - transmettre mes dossiers de vœu constitués, pour chacun, de la fiche de vœu et des pièces demandées.
- respecter les règles et le calendrier des différentes phases d'admission, c'est à dire :
 - consulter la proposition qui m'est faite.
 - respecter le délai de réponse qui m'est imposé, sous peine d'élimination.
 - répondre à la proposition d'admission (une seule proposition vous sera faite, la meilleure possible par rapport à votre liste de vœux préférentielle), sachant que les vœux moins bien classés que celui qui m'est proposé s'annuleront automatiquement.
- effectuer l'inscription administrative dans l'établissement que j'ai accepté, en suivant les instructions données.

J'ai le droit de :

- classer mes vœux en toute liberté sans subir une quelconque pression, sachant que les établissements d'origine et d'accueil n'ont jamais connaissance de ma liste ordonnée de vœux,
- classer, pour un vœu en CPGE, au maximum 24 vœux si je choisis 12 vœux avec internat (si pour un vœu, je choisis uniquement l'internat, je diminue par là-même fortement mes chances d'intégrer cette formation),
- intercaler comme je le souhaite, dans ma liste de vœux, les différents types de formations demandées (L1, CPGE, BTS, DUT, Ecoles en 5 ans, ...),
- choisir, sans subir une quelconque influence extérieure, de répondre " oui mais à la proposition d'admission qui m'est faite, dans le cas où je souhaiterais attendre une proposition mieux classée dans ma liste de vœux,
- contacter par mail le service de gestion des admissions, en cas de conflit avec un établissement.

Vœux universitaires : L1, PCEM1, Pharmacie, STAPS

Pour chaque vœu en 1^{ère} année de Licence, vous devez préciser le **domaine + la mention + l'université**.

Selon l'université, les intitulés des mentions peuvent être différents et ne pas appartenir aux mêmes domaines. Pour vous aider à effectuer votre recherche, vous pouvez procéder par mots clef.

ATTENTION

Si vous êtes scolarisé dans un établissement étranger et vous souhaitez vous inscrire en 1^{ère} année à l'Université (L1, PCEM1, Pharmacie, STAPS), vous devez retirer un dossier d'admission préalable auprès de l'Université sollicitée. Pour plus d'information, consultez le site Internet de l'Université concernée.

Vœux DUT, BTS, DTS, BTSA, DEUST, DCG, DMA, MAN Hôtellerie

Pour chaque vœu, vous devez préciser **le domaine + la spécialité + l'établissement**.

En BTS il existe deux domaines : Production et Services. Les spécialités sont réparties dans ces deux domaines, elles sont indiquées dans les menus déroulant.



- Pour certaines spécialités, la 1^{ère} année constitue un tronc commun avec un choix d'options en 2^{ème} année.



- **BTS Hôtellerie** : pour être candidat à ce BTS, vous devez être scolarisé cette année en Terminale du baccalauréat technologique Hôtellerie (ou déjà titulaire de ce bac) ou en année de Mise à Niveau Hôtellerie.

- **DMA** : certains DMA ne sont pas gérés sur ce site. Renseignez-vous directement auprès de l'établissement concerné.

- **BTSA** : seuls les BTSA (publics et privés) de certaines Académies participent à la procédure « Admission Post-Bac », pour les autres Académies inscrivez-vous sur : <http://www.btsa.educagri.fr>

Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

Les CPGE constituent un type de formation décomposé en 3 filières : Filière scientifique, Filière économique et commerciale, Filière littéraire.

Chaque filière comprend elle-même plusieurs voies, si vous vous interrogez sur le contenu des filières et des voies : consulter le site de l'[ONISEP](#) et/ou du [Ministère](#).

Sélectionner une formation parmi les résultats obtenus lors de votre recherche de formations, en prenant soin de vérifier qu'il s'agit bien de l'établissement, de la filière et de la voie souhaités.



● Pour la filière économique et commerciale :

- la voie « option économique » **est interdite** aux bacheliers de la série S

- la voie « option technologique » **est interdite** aux bacheliers des séries S – ES – L

● Par ailleurs, 3 voies sont réservées exclusivement aux bacheliers des séries technologiques :

- **TB** (Technologie et Biologie) **est réservée** aux bacheliers des **séries STL** (spécialité biochimie, génie biologique), **STPA, STAE**

- **TPC** (Technologie et Physique Chimie) **est réservée** aux bacheliers de la **série STL** (spécialité physique et chimie)

- **TSI** (Technologie et Sciences Industrielles) **est réservée** aux bacheliers de la **série STI ou STL spécialité physique**

Sélectionner le type d'hébergement : dès lors que l'établissement sélectionné possède un internat, vous devez répondre à la question « Souhaitez-vous l'internat ? », par « Oui » ou par « Non ».

Si vous répondez « oui » un certain nombre d'informations vous seront demandées.

Votre choix de réponse est **très important** car il a des conséquences sur votre liste de vœux.

Pourquoi ?

● « **Oui** » signifie que vous souhaitez obtenir l'internat. Vous pouvez pour un même vœu, classer 2 vœux différents : 1 vœu avec internat et 1 vœu sans internat.

Conséquence : si l'examen des critères sociaux ne vous permet pas d'obtenir l'internat, vous sera éventuellement proposer une place sans internat.

● « **Non** » signifie que vous ne souhaitez absolument pas être interne.

Conséquence : vous ne pourrez pas changer d'avis et classer cet établissement avec internat dans votre liste de vœux.



● **Sélectionner** la formation qui vous intéresse parmi les résultats obtenus lors de votre recherche de formations.

Lisez ci-dessous, pour chacune de ces formations : le mode de recrutement utilisé, les conditions spécifiques d'inscription, les informations spécifiques demandées lorsque vous vous y portez candidat.

!!! IMPORTANT !!! Pour les CPP, ENI, GEIPI, vous devez saisir les notes de vos bulletins trimestriels de 1ère ainsi que celles du 1^{er} et 2^{ème} trimestres de Terminale..

CPBx : Cycle Préparatoire de Bordeaux 18

CPI Clermont-Ferrand : Cycle Préparatoire Intégré 18

CPI Lille : Cycle Préparatoire Intégré 19

CPI Rennes : Cycle Préparatoire Intégré 19

CPP : Cycle Préparatoire Polytechnique 20

ENI : Ecoles Nationales d'Ingénieurs 20

ESIDAI : Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Développement Agroalimentaire Intégré 21

ESIGELEC Rouen 22

ESISAR Valence : Ecole Nationale Supérieure en Systèmes Avancés et Réseaux 22

GEIPI : Groupement d'Ecoles d'Ingénieurs Publiques à parcours Intégré 23

INSA : Instituts Nationaux des Sciences Appliquées 24


ISTIA (STI-STL) : Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers 24

PeiP : Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech 25

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier uniquement : les 8 écoles d'Aquitaine impliquées dans le CPBx sélectionnent les candidats en fonction de leur niveau et du nombre de places qu'elles réservent à ce type de recrutement.

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

 • Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
- être en Terminale S.

- Plusieurs vœux sont possibles sur les écoles liées au CPBx. Le candidat doit constituer un dossier par école choisie.
- Inscription payante (non remboursable) et unique quel que soit le nombre de vœux : 40€ (20€ pour les candidats boursiers sur présentation d'un justificatif)


↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Comment avez-vous connu le CPBx ?

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien (lorsque le candidat s'inscrit également au CPI de Lille ou de Rennes, il ne passera qu'un seul entretien)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

 • Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
- être en Terminale S
ou
- être titulaire du baccalauréat S.
• Obligation d'étudier 2 langues vivantes

- Inscription payante : 55 € (non remboursables)

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique vous est réservée, pour plus d'information consultez :

<http://www.ensc-rennes.fr/services/international/accueil/accueil.html>

↳ MODE DE RECRUTEMENT :

- Sur dossier et entretien (lorsque le candidat s'inscrit également au CPI de Clermont-Ferrand ou(et) de Rennes, il ne passera qu'un seul entretien)

↳ CONDITIONS D'INSCRIPTION :



- Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
- être en Terminale S.

- Inscription payante : 55 € (non remboursables) – boursiers exonérés sous réserve de justificatifs

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique (CHEM.I.St.) est prévue <http://www.ensc-lille.fr/art83-2-103-voeu-cycle-chemist.html>

↳ MODE DE RECRUTEMENT :

- Sur dossier et entretien (lorsque le candidat s'inscrit également au CPI de Lille ou de Clermont-Ferrand, il ne passera qu'un seul entretien)

↳ CONDITIONS D'INSCRIPTION :



- Uniquement réservé aux élèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
- être en Terminale S
ou
- être titulaire du baccalauréat S.
- Obligation d'étudier 2 langues vivantes

- Inscription payante : 55 € (non remboursables)

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique vous est réservée, pour plus d'information consultez :

<http://www.ensc-rennes.fr/services/international/accueil/accueil.html>

Post-bac 2008 – 19

↳ MODE DE RECRUTEMENT :

- Sur dossier et entretien

↳ CONDITIONS D'INSCRIPTION :



- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
- être en Terminale S, STI ou STL.
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
- être en Terminale scientifique, ou Terminale technologique.

- Inscription payante (non remboursable) : 80 €, 40 € pour les candidats boursiers sur présentation d'un justificatif

- Inscription unique pour un, deux ou les 3 sites d'études : Grenoble, Nancy ou Toulouse (à classer par ordre préférentiel, le cas échéant, dans la liste de vœux)

↳ INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :

- Pratiquez-vous un sport de haut niveau ?
- Pratiquez-vous une activité artistique de haut niveau ?
- Choix du site d'entretien, non modifiable (Grenoble, Nancy, Paris ou Toulouse)
- Comment avez-vous connu le CPP ?
- Quel élément vous a décidé à poser votre vœu au CPP ?

↳ MODE DE RECRUTEMENT :

- Concours : épreuve écrite de Mathématiques-Physique

Série S : le 7 mai 14h - 17h - épreuve commune avec l'une des épreuves du concours

GEIPI – programme de Maths/Physique/Chimie Terminale S

Série STI : le 7 mai 9h - 12h - Programme Maths/Physique/Chimie Terminale STI

- Entretien

- Dossier

↳ CONDITIONS D'INSCRIPTION :



- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
- être en Terminale (quelle que soit la série)
ou
- être titulaire du baccalauréat (quelle que soit la série).
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger (non homologué) :
- être en Terminale (quelle que soit la série)
ou
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (quelle que soit la série).

Post-bac 2008 – 20

- Nul ne peut se présenter plus de 2 fois
- Inscription payante : 90 € (non remboursables) – 20 € pour les boursiers
- Inscription unique pour les 5 écoles (à classer par ordre préférentiel dans la liste de vœux) (si le candidat ne classe qu'une seule école, il passera obligatoirement l'entretien dans cette école).
- ↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**
- Choix d'un centre d'examen pour les épreuves écrites (cas particulier pour les centres à l'étranger hors Maroc : des centres pourront ponctuellement être ouverts à la demande conjointe d'un établissement et de plusieurs candidats).
- Choix d'un centre d'entretien, réparti entre les 5 ENI.
- Pour les séries STI, les épreuves écrites et orales se déroulent le 7 mai dans l'une des 5 ENI, même pour les candidats résidant à l'étranger.

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien d'expression et de motivation (pour les Terminale STI, écrit et oral de Mathématiques et Physique complémentaires)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou STI
- ou
- être titulaire du baccalauréat S ou STI

- Inscription payante : 80 € (30 € pour les boursiers)

Pour les candidats scolarisés dans un lycée étranger, une procédure spécifique vous est réservée.

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien (des entretiens sont organisés en métropole si besoin)

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique (le diplôme de fin d'études secondaires doit être reconnu équivalent au baccalauréat par la Commission de Recrutement).
 - Niveau B1 en Français exigé, niveau reconnu officiellement, ou reconnu équivalent par la Commission de Recrutement.

- Inscription au recrutement payante : 30 €. Ces frais de dossier ne sont pas les droits d'inscription, qui sont à verser après que le vœu ait été retenu si l'étudiant opte pour ESIDAI.

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Comment avez-vous connu l'ESIDAI ?
- Quel élément vous a décidé à poser votre vœu à l'ESIDAI ?

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S ou STI
 - ou bien
 - être titulaire d'un baccalauréat S ou STI
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique, ou Terminale technologique
 - ou bien
 - être titulaire d'un baccalauréat scientifique

- Inscription payante (non remboursable) : 50 €, 30 € pour les candidats boursiers sur présentation d'un justificatif

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Pratiquez-vous un sport de haut niveau ?
- Pratiquez-vous une activité artistique de haut niveau ?
- Comment avez-vous connu l'ESISAR?
- Quel élément vous a décidé à poser votre vœu à l'ESISAR?

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

• Sur concours : deux épreuves écrites de Mathématiques-Physique. Les questions sont basées sur les parties obligatoires de Terminale S. Des questions de culture générale scientifique ou technique sont également posées en physique.

• 1ère épreuve (spécifique GEIPI) : le 7 mai de 9h à 12h

• 2ème épreuve (commune avec les ENI) : le 7 mai de 14h à 17h

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

• Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :

- être en Terminale S

ou



- être titulaire du baccalauréat S obtenu en 2007 dans un lycée français.

• Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger (non homologué) :

- être en Terminale scientifique (sous réserve de l'ouverture d'un centre d'examen dans le pays - condition : 4 candidats minimum).

• Inscription payante : 90 € (20 € pour les boursiers) : non remboursables.

• Attention, contraintes de langues vivantes pour certaines écoles.

• Un candidat ayant intégré l'une des Ecoles du GEIPI l'année passée, ne peut se porter candidat l'année suivante.

• Admission directe possible pour les bons candidats scolarisés en Terminale en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué).

• Inscription unique pour les 13 écoles (à classer par ordre préférentiel dans la liste de vœux).

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

• Choix d'un centre d'examen (cas particulier pour les centres à l'étranger hors Maroc : des centres pourront être ponctuellement ouverts à la demande conjointe d'un établissement et de plusieurs candidats).

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

• Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

• Pour le concours Série S

Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :

- être en Terminale S ou être titulaire du baccalauréat S



• Pour le concours Série STI*1, STL*2

Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :

- être en Terminale STI* ou STL*, ou être titulaire du baccalauréat STI* ou STL*

↳ **(*) - STI :**

Recrutement à l'INSA de Lyon : les 7 spécialités du Génie Industriel sont admises pour faire acte de vœu (Génie Civil, Génie Electronique, Génie Electrotechnique, Génie Energétique, Génie Mécanique (toutes options), Génie des Matériaux, Génie Optique)

Recrutement à l'INSA de Toulouse : Seules les spécialités Génie Civil, Génie Mécanique (toutes options) sont admises pour faire acte de vœu

↳ **(*) - STL :**

Recrutement à l'INSA de Lyon : les 2 spécialités autorisées pour faire acte de vœu sont Chimie de laboratoire et de procédés industriels (CLPI), Physique de laboratoire et de procédés industriels (PLPI).

• Inscription payante (non remboursable) : 100 € sauf pour les boursiers 30 € (candidats ayant une bourse, année 2007/2008, délivrée par la France sur critères sociaux – bourse nationale de lycée, bourse d'enseignement supérieur .)

• Vœu unique pour les 5 INSA (à classer par ordre préférentiel dans la liste de vœux).

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

• Hors du concours GEIPI, pour les bacheliers STI ou STL, sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

• Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :

- être en Terminale STI ou STL en 2007 / 2008



Ou

- être bachelier STI ou STL en 2007

• Inscription gratuite

Tous les candidats, y compris les étrangers, devront, s'ils sont retenus après sélection de leur dossier, se présenter aux entretiens qui auront lieu du 14 au 16 mai 2007.

↳ **MODE DE RECRUTEMENT :**

- Sur dossier et entretien

↳ **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**



- Elèves scolarisés en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué) :
 - être en Terminale S, STI ou STL.
- Elèves scolarisés dans un lycée à l'étranger non homologué :
 - être en Terminale scientifique.

- Un dossier unique
- Une indication, dans ce dossier, de chacun des PeiP envisagés (de 1 à 9 : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris-UPMC, Savoie, Tours)
- Un entretien, éventuellement, unique sur un des sites des PeiP envisagés
- Une seule inscription payante : 30 € (non remboursables) quel que soit le nombre de vœux.

↳ **INFORMATIONS SPECIFIQUES DEMANDEES LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Choix du lieu de gestion de votre vœu, qui sera aussi celui de l'entretien éventuel (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris-UPMC, Savoie ou Tours)*

() Pour les candidats scolarisés hors de France métropolitaine :*

Vous ne passerez pas d'entretien.

Si vous êtes scolarisé dans un lycée à l'étranger non homologué, vous devrez fournir des pièces complémentaires avec votre dossier :

- un certificat de votre niveau en anglais (TOEIC - ou équivalent - de niveau au moins 450 (niveau "B1" du cadre européen),

- un certificat de votre niveau en français (TEF - ou équivalent, comme le TCF 500 - de niveau au moins 699 (niveau "C1" du cadre européen).

Vous n'oublierez pas, parallèlement, d'effectuer, éventuellement et selon votre statut, votre Demande d'Admission Préalable (DAP) ou bien votre inscription au Centre pour les Etudes en France (CEF).

Liens utiles

<http://www.etudiant.gouv.fr/>



<http://www.onisep.fr>



Contact

Si vous avez une question à poser sur la procédure, utiliser le lien « Nous contacter » sur le site [admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

Vous pouvez également prendre contact avec le **Service Académique d'Information et d'Orientation** de votre Académie.